

Fonds communautaire pour le 150^e anniversaire du Canada

Directives concernant la reconnaissance

Dans l'esprit de collaboration qui caractérise le Fonds communautaire pour le 150^e anniversaire du Canada, les organisations qui reçoivent une subvention pour leur projet (les « bénéficiaires d'une subvention ») reconnaîtront le soutien reçu des fondations communautaires canadiennes, du gouvernement du Canada et de leaders canadiens. Les bénéficiaires d'une subvention doivent reconnaître le soutien de ces contributeurs en utilisant le texte de reconnaissance et les mots-symboles, et en respectant les présentes directives.

N'hésitez pas à reconnaître d'autres donateurs locaux qui ont contribué à votre projet, tout en respectant les directives exposées ci-dessus.

Texte de reconnaissance

Cette initiative est rendue possible grâce au Fonds communautaire pour le 150^e anniversaire du Canada, qui est une collaboration entre <<fondation communautaire>>, le gouvernement du Canada et des leaders extraordinaires de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique.

This initiative is made possible by the Community Fund for Canada's 150th, a collaboration between Canada's community foundations, the Government of Canada, and extraordinary leaders from coast to coast to coast.

Mots-symboles des contributeurs du Fonds

Pour les fonds blancs:



Canada

[Télécharger](#)
[Version .ai](#)

Pour les autres couleurs de fond :



Canada

[Télécharger](#)
[Version .ai](#)

Directives

- a. Égale reconnaissance.** Les bénéficiaires d'une subvention mettront en vedette le texte de reconnaissance et/ou les mots-symboles chaque fois que sont mentionnés les intervenants qui appuient un projet subventionné. Dans la façon de présenter et de mettre en valeur les sympathisants ou mécènes du projet, on accordera au texte de reconnaissance et/ou aux mots-symboles une importance au moins égale à celle qui est accordée aux autres intervenants ayant contribué au projet de façon similaire.
- b. Documentation écrite.** Le texte de reconnaissance et les mots-symboles seront présentés dans toute la documentation écrite publique qui concerne les activités subventionnées et qui mentionne les intervenants qui appuient un projet subventionné.
- c. Sites Web.** On demande aux bénéficiaires d'une subvention de présenter les mots-symboles et le texte de reconnaissance sur les sites Web ou dans les applications (applis) qu'ils contrôlent, dans la page ou la section où sont affichés les logos d'autres commanditaires, sympathisants ou mécènes. Veuillez lier les mots-symboles à <http://www.canada.ca>.
- d. Communiqués de presse.** Les bénéficiaires d'une subvention utiliseront le texte de reconnaissance dans tous les communiqués de presse relatifs au projet.
- e. Remarques verbales.** Les bénéficiaires d'une subvention reconnaîtront les contributeurs du Fonds lorsqu'ils s'expriment verbalement lors de toutes les activités publiques ou tous les événements soutenus par le Fonds, ou lorsqu'ils font des commentaires dans les médias concernant une activité subventionnée.
- f. Langues officielles.** Lorsque des communautés des deux langues officielles (francophones et anglophones) participent au projet subventionné, les bénéficiaires d'une subvention reconnaîtront dans les deux langues officielles les contributeurs du Fonds.